

**DECLARATION DU GOUVERNEMENT A L'OCCASION DE LA
SOIXANTE SEIZIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF DU
PROGRAMME DU HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES
POUR LES REFUGIES.**

Monsieur le Président ;

Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres ;

Monsieur le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ;

Distingués participants ;

Mesdames, Messieurs.

1. Je suis honorée de porter la voix du Gouvernement de la République du Congo, à la soixante-seizième session du Comité exécutif du programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, consacrée à l'évaluation de la gestion des réfugiés et des autres personnes déplacées à travers le monde.
2. Je voudrais d'emblée saluer l'esprit de dialogue, de coopération et de solidarité internationale qui, depuis toujours, anime nos échanges ici à Genève. C'est dans ce même esprit que la République du Congo réaffirme son engagement en faveur de la protection internationale, conformément aux instruments juridiques internationaux. Elle réitère également son attachement profond aux valeurs universelles de paix, de dignité humaine et de respect des droits fondamentaux.
3. La délégation de la République du Congo remercie le Haut-Commissaire pour son analyse approfondie et visionnaire des défis actuels qui pèsent sur la protection internationale des réfugiés et sur le multilatéralisme.
4. La République du Congo, fidèle à sa tradition d'hospitalité, continue d'ouvrir ses frontières aux personnes en quête de protection internationale, principalement originaires de la sous-région. Elle se félicite de la reconnaissance, par le Haut-Commissaire, de la générosité des pays à revenu faible et intermédiaire, qui, à l'instar du nôtre, portent un fardeau humanitaire disproportionné au regard de leurs ressources limitées. En dépit de contraintes structurelles importantes, notre pays assume pleinement ses responsabilités, réaffirmant ainsi son engagement en faveur de la solidarité internationale et du respect des droits fondamentaux des réfugiés.

5. Nous partageons pleinement la conviction du Haut-Commissaire : l'institution de l'asile n'est pas en crise, mais elle a besoin d'un soutien renouvelé et d'approches innovantes pour rester crédible et efficace. À cet égard, la République du Congo appuie l'appel lancé pour un financement accru, équitable et prévisible, afin que les pays hôtes ne soient pas seuls à porter le fardeau de l'accueil et de la protection.
6. Mon pays salue également l'accent mis sur les causes profondes du déplacement et sur la recherche de solutions durables. Le Congo demeure attaché à la prévention des conflits, au dialogue régional et à l'intégration locale des réfugiés, lorsque les conditions le permettent.

Monsieur le Président,

7. En février 2025, la République du Congo a accueilli une nouvelle vague de plus de huit mille (8 000) personnes fuyant les conflits dans la province du Maï-Ndombé, en République Démocratique du Congo. Toutes les dispositions nécessaires ont été réunies afin de permettre leur enregistrement biométrique, pour lequel l'appui technique du HCR est sollicité.
8. Je voudrais ici mettre en exergue les nouvelles dispositions prévues par notre récente loi en matière d'asile. En effet, elle consacre le principe d'égalité des droits entre les nationaux et les réfugiés. À titre d'exemple, dans le domaine de l'éducation, les élèves réfugiés sont traités au même titre que les élèves congolais. Il en est de même dans le domaine de la santé, où les réfugiés ont accès aux centres de santé intégrés de l'État dans les mêmes conditions que les nationaux.
9. Sur le plan social, mon pays a adopté des politiques publiques visant à lutter contre l'extrême pauvreté, aussi bien au sein de la population nationale que parmi les réfugiés. À cet effet, un Régime Social Unique (RSU) a été mis en place. Cette base de données centrale du Gouvernement, permet de mieux coordonner et de faciliter la mise en œuvre de projets et programmes destinés à réduire, et à terme

éradiquer, l'extrême pauvreté, tant pour les nationaux que pour les réfugiés et demandeurs d'asile.

10. En février 2025, la République du Congo a eu l'honneur d'accéder à la vice-présidence de la Plateforme d'appui aux solutions pour les déplacements liés à la crise centrafricaine. Dans ce cadre, et en partenariat avec le HCR et le Gouvernement centrafricain, nous avons déjà facilité plusieurs convois de rapatriement volontaire de réfugiés et de demandeurs d'asile vers Bangui.

11. Toujours dans la perspective du renforcement de la protection, le Gouvernement de mon pays a lancé, le 10 septembre 2025, la production du Titre de voyage biométrique pour les réfugiés, leur permettant de voyager à travers le monde et en toute sécurité.

Monsieur le Président,

12. En considération de ces avancées significatives, mon pays pourrait faire encore davantage si les conditions et l'environnement étaient plus favorables. La République du Congo accueille aujourd'hui plus de 78 000 réfugiés et demandeurs d'asile, un chiffre en constante progression. Cependant, les ressources allouées par le HCR pour répondre à leurs besoins connaissent une diminution continue.

13. Mon pays a été particulièrement impacté par les récentes réformes internes du HCR, qui ont conduit, en l'espace de deux ans, à la transformation progressive de sa Représentation nationale à un simple bureau, puis à une équipe réduite de seulement huit personnes. Cette réduction substantielle des effectifs s'est opérée dans un contexte de crise humanitaire croissante, marqué notamment par l'arrivée de milliers de personnes fuyant les violences interethniques dans la province du Maï-Ndombe. Une telle évolution compromet sérieusement notre capacité de réponse.

14. C'est pourquoi mon pays appelle à une révision attentive de ces réformes, en tenant compte des contextes nationaux spécifiques et des impératifs humanitaires. Elle plaide pour un renforcement du

soutien opérationnel du HCR, afin que les pays hôtes disposant de ressources limitées puissent continuer à assurer, dans des conditions dignes, la protection des personnes relevant du mandat du Haut-Commissariat.

15. Dans cette perspective, nous lançons un appel solennel à la solidarité internationale et au partage équitable des responsabilités, d'une part et à la mobilisation accrue pour financer des projets de développement inclusif profitant à la fois aux réfugiés et aux communautés d'accueil, d'autre part.
16. Enfin, Monsieur le Commissaire Très Cher Filipo Grandi, à l'heure où vous achievez inexorablement votre mandat au service des réfugiés, la République du Congo tient à saluer votre leadership et votre engagement constant. Votre action a marqué profondément le HCR et la cause des réfugiés dans le monde. Nous vous exprimons, ainsi qu'à tous ceux qui vous ont accompagné, notre gratitude et vous souhaitons plein succès pour la suite.

Je vous remercie.